

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 10 JUILLET 2020**

Le dix juillet deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du trois juillet deux mil vingt, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Catherine CROTEAU, Patricia CHAMBRIER, Céline LEPROUX.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ, Thomas DREUX, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : Pierrette BUNEL (pouvoir à Céline LEPROUX), Karine RICHARD, Jérôme CHERON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Sonia CLÉMENT-GRINIER est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire propose d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour : la révision du loyer communal situé au n° 6 rue des écoles, le devis des chaises pour la salle du conseil municipal et la gestion des locations à la salle Hélène Bertaux. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il convient d'élire 3 délégués du conseil municipal et 3 suppléants dans le cadre de l'élection sénatoriale qui se déroulera le dimanche 27 septembre 2020 à la Préfecture de la Sarthe. En conséquence, pour l'élection des délégués, les candidats élus au 1^{er} tour de scrutin sont M Michel FROGER, Mme Pierrette BUNEL et M Bruno COURANT. Concernant l'élection des suppléants, les candidats élus au 1^{er} tour de scrutin sont Mme Sonia CLEMENT-GRINIER, Pascale CHAUSSON et M Emmanuel GUITTON.

2nd OBJET : RESTAURATION DE LA STELE HELENE BERTAUX

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à restaurer la stèle Hélène Bertaux, Mme Guillemain Laetitia a transmis un devis concernant cette restauration. Celui-ci est de 3 516 euros TTC, il comprend un traitement biocide, une consolidation, un nettoyage, des bouchages et restitutions des joints, un rapport de restauration et les fournitures. En parallèle, la commune a reçu un devis de M Houvet de 825 € TTC concernant la restauration des chaînes situées autour de la stèle.

Il informe l'assemblée municipale que le conseil départemental de la Sarthe pourrait verser une aide à la commune de 25% dans le cadre du programme d'aide au titre des objets non classés. Au niveau de la fondation du patrimoine, il reste 850,40 euros acquis lors de la souscription de dons mis en place en 2015.

Le plan de financement serait le suivant :

	<i>Devis Guillemain</i> 2 930 € HT	<i>Devis Houvet</i> 825 € TTC
Conseil départemental 25%	732,50 €	206,25 €
Souscription de dons	850,40 €	
Participation de la commune	1 347,10 € (+ 586 € TVA à récupérer N+2) Soit 1 933,10 €	618,75 €
	Total 1 965,85 € part commune	

Il est demandé aux conseillers :

→ d'autoriser le Maire à solliciter une aide de 25 % auprès du Département de la Sarthe et le versement de la souscription de dons de 850,40 euros à la Fondation du Patrimoine concernant la restauration de la stèle

→ de retenir le devis Guillemain pour un montant de 2 930 € HT et le devis Houvet de 825 € TTC
 → d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus, attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux.
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide de 25 % auprès du Département de la Sarthe et le versement de la souscription de dons de 850,40 euros à la Fondation du Patrimoine concernant la restauration de la stèle, de retenir le devis Guillemain de 2 930 € HT et le devis Houvet de 825 € TTC et d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus, attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours en dépenses d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux.

3^{ème} OBJET : PROPOSITION ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a fait une proposition d'achat de terrain de la parcelle A 400 auprès du Notaire Ozanne à Rouen pour 20 000 euros, celle-ci a été acceptée par les vendeurs. Il convient d'autoriser le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente et à engager cette dépense, M Froger Michel rajoute qu'en cas d'empêchement, il demande à l'assemblée que M COURANT Bruno soit autorisé à signer ce compromis de vente et cet acte de vente auprès du Notaire Ozanne à Rouen.
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire et, en cas d'empêchement, M Bruno COURANT, à signer le compromis de vente et l'acte de vente exposé ci-dessus.

4^{ème} OBJET : DEVIS TOITURE

Monsieur Bruno Courant, adjoint au Maire, informe les conseillers qu'il a été prévu, au budget de 2020, la réfection de toiture de la maison des associations. La commune a reçu un devis de M Jérôme CHERON de 7 218,96 euros TTC. Il comprend la toiture arrière du bâtiment partie ouest.
 Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis et à engager cette dépense en investissement.
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté ci-dessus et à engager cette dépense en investissement.

5^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de décision modificative n° 1 du budget principal 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	BP 2020	DM 1		BP 2020 après DM
Chap 022 Dépenses imprévues Article 020 Dépenses imprévues	30 000	-20 000		10 000
Chap 023 Virement à la section d'investissement	575		+ 20 000	20 575

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	BP 2020	DM 1		BP 2020 après DM
Chap 21 Immobilisations corporelles Article 2111 Terrains nus	8 500		+ 20 000	28 500

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres et articles	BP 2020	DM 1		BP 2020 après DM
Chap 021 Virement de la section de fonctionnement	575		+ 20 000	20 575

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative exposée ci-dessus.

A la demande du Trésor Public, une anomalie bloquante apparaît dans leur logiciel, celle-ci est liée à des frais d'études relatifs à l'aménagement de l'allée piétonne et le plateau ralentisseur. Ces frais d'études ont été suivis de travaux, en conséquence, ils doivent être intégrés en investissement au chapitre 041 en dépenses au compte 2128 et en recettes au chapitre 041 au compte 2031.
 Afin de régulariser la situation, il nous est demandé d'établir la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	BP 2020	DM 1		BP 2020 après DM
Chap 041 Opérations patrimoniales Cpte 2128 Autres agencement et aménagement de terrain	3 405		+ 4 863	8 268

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres et articles	BP 2020	DM 1		BP 2020 après DM
Chap 041 Opérations patrimoniales Cpte 2031 Frais d'études	3 405		+ 4 863	8 268

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative exposée ci-dessus.

6^{ème} OBJET : REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DES ECOLES

Il convient de procéder à la révision du loyer et des charges du logement communal au 1^{er} août 2020 occupé par Mme REUZE Brigitte.

Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 15 avril 2020 pour le 1^{er} trimestre 2020 est 130,57 soit une légère hausse de + 0,92 %.

Il est rappelé le montant du loyer et des charges :

	2019	Proposition au 01/08/2020
Mme Reuzé		
Loyer	301	303,76
Charges	69	69

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision du loyer au 1^{er} août 2020 et le maintien des charges à 69 euros.

7^{ème} OBJET : DEVIS CHAISES DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de remplacer les chaises de la salle du conseil municipal, il présente le devis Lacoste – Dactyl Buro Office comprenant 16 chaises pour 2 187, 65 euros TTC livraison offerte.

Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis présenté au dessus avec le coloris ambre piètement noir.

8^{ème} OBJET : GESTION DES LOCATIONS DE LA SALLE HELENE BERTAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que lors du dernier mandat, Monsieur Jean-Claude POTTIER qui était adjoint au Maire, avait en charge la gestion des locations de la salle Hélène Bertaux. Cette fonction comprend l'état des lieux d'entrée avec remise des clés, la préparation de la vaisselle si besoin, l'état des lieux de sortie et contrôle des ordures ménagères. Monsieur Froger Michel propose aux conseillers de bien vouloir attribuer cette fonction à Mme Catherine CROTEAU avec un versement d'une indemnité annuelle de 350 euros.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide d'attribuer la gestion des locations de la salle Hélène Bertaux à Mme Catherine CROTEAU et de lui verser une indemnité annuelle de 350 euros.

9^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Jeu pour enfant à l'école** : Monsieur le Maire informe les conseillers que les agents ont démonté la structure de jeu pour enfants à l'école car celle-ci est hors d'usage. Il est prévu de remplacer ce jeu et de faire un achat commun avec l'association des bancs d'école. D'autre part, il leur annonce que la commune a reçu un courrier du Conseil départemental de la Sarthe, dans le cadre du plan de relance, une aide de 18 825 € serait allouée à la commune de St-Michel. Les critères d'attribution nous seront communiqués prochainement.

. **Café de l'Ouest** : Monsieur le Maire informe les conseillers que celui-ci sera fermé du 28 juillet 2020 à 14h au 20 août 2020 à 7h30.

. **Logement communal** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le logement communal situé à côté de la salle des associations est à louer depuis le 1^{er} juin 2020, des travaux d'électricité et de plomberie seront réalisés par M Fontaine courant juillet avant l'arrivée des prochains locataires le 1^{er} août 2020.

. **Conseil d'école** : s'est réuni le 30 juin 2020, Monsieur Froger demande à Monsieur Guitton d'informer les conseillers sur ce sujet. L'effectif prévisionnel des élèves à la prochaine rentrée sera entre 60/62 élèves contre 66

élèves l'année dernière. Mme Bouillault, institutrice des CP CE1 CE2, est mutée dans un autre établissement, elle sera remplacée par Mme Martineau. L'institutrice remercie la municipalité pour l'achat du matériel informatique et les 4 draisienne. Une remise des livres de prix s'est effectué le 2 juillet 2020, chaque élève a reçu un album remis en classe et offert par la coopérative scolaire, les dictionnaires ont été offert par la commune et remis par M Froger aux CE2. Les séances de piscine reprendront le 5 septembre 2020 (11 séances). Projet pour l'année prochaine, sortie à Paimpont, forêt de Brocéliande...

. **Visite guidée suivie d'une conférence sur la statue de la Vierge à l'enfant se sont déroulées samedi 27 juin 2020 à 15h en partenariat avec Perche Sarthois et Comité Mains d'Art** : ces manifestations ont connu un vif succès. En parallèle, un parcours-découverte de St-Michel-de-Chavaignes a été réalisé par le Perche Sarthois

. **SAEP de Dollon** : Monsieur Bruno Courant, délégué au SAEP de Dollon, informe les conseillers que le président du Syndicat d'adduction en Eau Potable est M Denis SCHOEFS, 1^{er} vice-président M Régie BOURNEUF et 2nd vice-président M Prosper VADÉ. Il est prévu le rattachement de 4 communes au syndicat en 2021 : Conflans-sur-Anille, Berfay, Rahay, Valennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.